

*Situé au nord-est du Nouveau-Brunswick, la région Chaleur comprend environ 36 000 habitants répartis, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans 3 municipalités et 1 district rural. La région longe la magnifique Baie-des-Chaleurs qui fait partie du prestigieux Club des plus belles baies du monde. Ici, la nature fait partie intégrante de la vie de ses habitants. La région Chaleur est un véritable paradis pour les amoureux de plein air quatre saisons! On retrouve une panoplie d'activités dans notre région : les plages, les terrains de golf, les promenades en bateau, la chasse et la pêche, les sentiers de quad ou de vélo, les sentiers de randonnées dont l'historique Sentier Nepisiguit Mi'gmaq qui relie Bathurst au mont Carleton, plus haut sommet des provinces maritimes et bien plus encore. En hiver, la région Chaleur se couvre de son manteau blanc pour le plus grand plaisir les amateurs de motoneige, de ski de fond, de raquettes ou de vélo à pneus surdimensionnés.*

Sous la responsabilité de la directrice de la planification, l'urbaniste offre un soutien professionnel, des conseils et des avis aux municipalités et à la province sur toute question reliée à l'aménagement du territoire et sur les projets d'aménagement. À cet effet, il joue un rôle actif dans la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs documents d'urbanisme découlant de la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick tels que les plans ruraux ou municipaux (y compris leurs mises à jour et amendements), arrêtés, politiques et rapports.

Plus précisément, l'urbaniste aura à gérer et faire les suivis du fond pour les dossiers relatifs aux changements climatiques et participer aux différents comités. Il aura également à travailler sur la rédaction des nouveaux règlements pour les nouvelles entités municipales, tels que les plans municipaux, les plans ruraux, les arrêtés de lotissement et de construction, etc. Il aura également à travailler en équipe avec les inspecteurs et agent d'aménagement lors des cas plus complexes nécessitant l'opinion d'un urbaniste. Finalement, en l'absence de la directrice, il pourra avoir à participer à des comités divers et pourra approuver des dossiers relatifs à des dérogations pour la délivrance de certains permis de construction.

**Compétences:**

- Capacité à élaborer et mettre en œuvre des plans, des arrêtés, des politiques, et des procédures opérationnelles dans des domaines variés.
- Bonne connaissance des lois, des tendances et des nouveautés en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- Habilités à communiquer et à faire des présentations y compris des aptitudes pour s'adresser aux conseils municipaux, aux comités sur lesquels il sert et au public en général.
- Capacité de travailler sur plusieurs projets concomitants.
- Aptitudes à rédiger des rapports professionnels et à maintenir des relations de travail constructives avec l'ensemble des collègues, des citoyens et des différents intervenants.

**Qualifications requises:**

- Baccalauréat en urbanisme, en planification urbaine ou régionale, ou dans un domaine accrédité par l'Institut canadien des Urbanistes;

- Membre de l'Institut canadien des Urbanistes et de l'Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick, ou en voie de le devenir;
- Posséder une expérience minimale de deux années dans le dossier de l'aménagement et l'urbanisme ;
- Bonnes connaissances dans les processus, principes directeurs et pratiques relatifs à la planification locale et régionale, à l'aménagement urbain et rural, à l'aménagement des terrains, aux mesures d'adaptation aux changements climatiques, à la gestion de projet, aux méthodes de recherche et à l'engagement du public.

**Rémunération:** Varie de 70 000 \$ à 90 000 \$ par année selon l'échelle salariale en vigueur. La Commission de services régionaux Chaleur offre une gamme d'avantages sociaux concurrentiels incluant une assurance-vie, médicale et dentaire, et un régime de retraite.

**Horaire de travail:** Trente-cinq (35) heures par semaine sur cinq jours. Ce poste peut impliquer des heures de travail en dehors des heures régulières de bureau pour participer à des réunions de la commission de services régionaux, conseils municipaux, comité d'urbanisme, réunions publiques, projets spéciaux, etc. Les heures supplémentaires sont compensées par des heures de congé équivalentes.

Individuals interested in the position should submit a resume and cover letter by December 2, 2022, as follows:

**Par courrier régulier, par service de messagerie ou en personne :**

Véronique Proulx  
Directrice du service d'urbanisme,  
Commission de services régionaux Chaleur,  
702, rue Principale, Suite 2,  
Petit-Rocher, N.-B., E8J 1V1.

**Par courriel:**

veronique.proulx@csrchaleurrsc.ca

*Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue. Dans ce document, le masculin ou le féminin sont utilisés sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*